

Les clubs proposés par le Collège Protestant Français sont des activités extra scolaires dont les objectifs sont éducatifs. Ils font l'objet par chaque animateur d'un projet annuel et donneront lieu en fin d'année à une manifestation/bilan (tournoi, spectacle, exposition, etc...) à laquelle vous serez conviés.

Ces activités rencontrent un succès croissant et demandent un lourd travail d'organisation, c'est pourquoi nous vous prions de bien vouloir respecter scrupuleusement les consignes ci-dessous notamment concernant l'inscription et son organisation.

Le tableau figurant au verso présente les différents clubs proposés et les niveaux concernés.

DÉBUT DES ACTIVITÉS : 3 NOVEMBRE 2014 - FIN DES ACTIVITÉS : 13 JUIN 2015

INSCRIPTIONS :

1 - L'inscription aux clubs se fera uniquement le samedi 18 octobre de 12h à 18h à l'intendance.

Pour le ballet, l'inscription se fera auprès de Mme May Ogden Smith dans le hall du CPF le samedi 18 octobre de 12h à 15h.

Les élèves des classes de 6° à terminale pourraient s'inscrire eux-mêmes le lundi 20 octobre durant les récréations.

2 - Les élèves inscrits l'année dernière **doivent** se réinscrire s'ils désirent continuer dans une activité.

3 - Le nombre de places est limité selon les activités. La priorité sera donnée aux premiers inscrits.

4 - Les inscriptions se font uniquement aux dates et horaires indiqués ci-dessus et ne pourront être prises par téléphone.

Les parents ne peuvent inscrire que leurs propres enfants.

5 - Les élèves inscrits devront, lors de la première séance, se regrouper sous le bâtiment des sciences du collège où des informations précises concernant leur activité leur seront données.

ORGANISATION DE L'INSCRIPTION :

Un numéro sera attribué par ordre d'arrivée, à l'entrée du CPF. A l'appel, celui-ci devra être présenté à l'accueil afin de pouvoir accéder dans les bureaux de l'intendance où auront lieu les inscriptions.

Deux personnes seront chargées d'inscrire les élèves pour l'ensemble des clubs (à l'exception du ballet).

FRAIS À PAYER :

Les deux premières séances sont considérées comme des séances d'essai. La participation à l'activité sera confirmée à partir de la troisième semaine. Elle donnera lieu à un paiement les lundi 24, mardi 25 et jeudi 27 novembre de 8h30 à 14h à l'intendance.

1 - Pour la natation les frais s'élèveraient à LL 420 000 par élève pour l'année. Les élèves seront pris en charge par des accompagnateurs à la sortie des classes. Les parents sont priés de venir chercher leur enfant après l'activité au CPF.

Dans la mesure où un groupe de 25 élèves sera constitué, il y aura éventuellement la possibilité d'en créer un second qui commencera à 13h. Les enfants du deuxième groupe devront rester au collège où ils seront surveillés par les accompagnateurs.

2 - Pour les autres clubs, la participation des familles est de LL 280 000 par activité et par élève pour l'année scolaire.

CONDITIONS GÉNÉRALES :

1 - Les clubs ne peuvent démarrer et perdurer que si le nombre d'inscrits est égal ou supérieur à 12 élèves par activité.

2 - Les clubs se déroulent en dehors des heures de cours.

3 - Nous rappelons que l'accès au collège après les cours n'est autorisé qu'aux élèves **inscrits** régulièrement à un club.

Ce qui signifie qu'aucun frère, ou sœur, ou ami ne pourra attendre son camarade au collège pendant ce temps.

4 - Les clubs n'ont lieu que durant les jours ouvrables.

5 - Les élèves ne sont sous la responsabilité de l'établissement que pendant l'heure de l'activité.

PRÉSENCES/ABSENCES :

A chaque séance l'appel sera fait par les responsables. Toute absence devra être justifiée par écrit par les parents.

Pour tout renseignement et en cas d'urgence s'adresser à Mme L. Marrouche, Tel 01811 892 poste 714.

A l'inscription :
Lu et approuvé en date du :

Beyrouth le 13 octobre 2014

Le Proviseur

B. JACQUIER

